



**Rubrique:** Inscriptions au registre du commerce

**Sous-rubrique:** Mutation

**Date de publication:** SHAB - 13.09.2019

**Numéro de publication:** HR02-1004716265

**Canton:** JU

**Entité de publication:**

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

## Mutation DOMOFEN S.A., Courgenay

DOMOFEN S.A.

Rue Sédrac 11

2950 Courgenay

DOMOFEN S.A., à Courgenay, CHE-105.175.535, société anonyme (No. FOSC 87 du 07.05.2019, Publ. 1004624991).

Modification des statuts: 27.06.2019. Nouveau capital-actions: CHF 540'000.00 [précédemment: CHF 600'000.00].

Nouveau capital-actions libéré: CHF 540'000.00 [précédemment: CHF 600'000.00]. Nouvelles actions: 540 actions nominatives de CHF 1'000.00 [précédemment: 600 actions au porteur de CHF 1'000.00]. Nouveaux faits qualifiés: Abrogation, selon l'art. 628 al. 4 CO, des dispositions statutaires relatives à l'apport en nature. [précédemment: Selon convention d'apport en nature et reprise de biens du 28.6.1999, il a été fait apport à la société de machines, outillage et stock de marchandises, selon bilan 1999 pour un montant de CHF 470'000.--. Ledit apport a été accepté moyennant remise à la société Garma S.A. à Martigny de 200 actions de la société, le solde de CHF 270'000.-- consiste en un prêt subordonné de la société Garma S.A. envers la société Domofen S.A. de CHF 100'000.--, l'existence dans le bilan de la société Domofen S.A. d'une dette de CHF 170'000.-- de la société Garma S.A. pour la libération du leasing auprès de la maison Sanpaolo Leasint S.P.A., Corso di Porta Nuova 1, à Milan.]. Capital-actions réduit au sens de l'art. 732 CO de CHF 600'000.00 à CHF 540'000.00 par destruction de 60 actions nominatives de CHF 1'000.00 chacune, détenues par la société, et dissolution de la réserve pour actions propres. Formalités prescrites à l'art. 734 CO constatées par acte authentique du 05.09.2019. Nouvelle restriction à la transmissibilité: Restriction à la transmissibilité des actions nominatives: selon statuts. Abrogation, selon l'art. 628 al. 4 CO, des dispositions statutaires relatives à la reprise de biens. [précédemment: La société envisage d'acquérir pour le prix de CHF 157'497.-- des machines de la maison Taübert à Kirchheim (D) servant à

l'exploitation de la société et à la production des biens liés au but de la société. La société paiera CHF 40'000.-- à titre d'avantages particuliers à la société Garma S.A. pour travaux réalisés en phase préparatoire au nom de la société Garma S.A. par M. Giancarlo Gardinetti et mise à disposition de ressources humaines.]

Registre journalier no 1108 du 10.09.2019  
Précédente publication dans la FOSC: no 87, Date: 07.05.2019  
Point de contact: Registre du commerce du Canton du Jura